

LE SUIVI

→ de la qualité des eaux



Dans le cadre de sa politique de suivi de la qualité des cours d'eau, le Département du Rhône, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, a fait réaliser en 2004 par le cabinet IRIS CONSULTANTS un bilan de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Azergues. Cette campagne d'analyses physico-chimiques et hydrobiologiques servira d'état initial de référence au Contrat de Rivière. Un nouveau bilan sera effectué au terme du contrat et permettra ainsi d'évaluer l'incidence des investissements réalisés en vue de l'amélioration de la qualité des eaux ■

Dans notre prochain numéro, la qualité des cours d'eau du bassin versant.

Prélèvement d'invertébrés aquatiques pour analyse

> Parution

A la découverte des poissons de l'Azergues

À paraître prochainement, un livret guide de découverte des 21 espèces de poissons peuplant l'Azergues.



APPEL À CONTRIBUTION

Le Contrat de Rivière recherche tout document papier ou audio-visuel (photographies, cartes postales, films, vidéos, cartes et plans anciens, gravures, tableaux, articles de presse,...), récits et témoignages permettant de mieux connaître la rivière, son histoire et les liens qui l'unissent aux populations riveraines. Les thèmes nous intéressant sont les suivants : crues, assècs, pollutions, usages de l'eau et de la force hydraulique, pêche et poissons, ouvrages (ponts, passerelles, barrages, moulins...), anecdotes, légendes, ...

Si vous êtes possesseur d'un document susceptible de nous intéresser, merci de nous contacter afin de discuter des modalités de leur mise à disposition.

Contact 06 80 07 49 92

RhôneAlpes



Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues



L'INVENTAIRE DES

→ "prairies humides"

En complément de l'inventaire des zones humides du département du Rhône réalisé par le Conseil Général, le Contrat de Rivière Azergues a confié aux bureaux d'études ECOSPHERE et ECOTOPE une mission de recensement et d'expertise écologique des prairies humides du bassin versant. Ce travail, effectué au cours de l'été 2005, a eu pour objet de préciser le nombre, la localisation et l'étendue de ces zones humides particulières. Leur intérêt faunistique et floristique a également été évalué ainsi que leur rôle dans la dépollution naturelle des nitrates, l'écrêtement des crues et le soutien des débits d'étiage. Cette étude permet désormais d'avoir une vision plus claire de l'intérêt et des enjeux attachés à ces espaces de transition entre milieux aquatiques et terrestres, actuellement en forte régression du fait du drainage, du reboisement ou du creusement de plans d'eau de loisirs. Ses principaux résultats seront

prochainement diffusés dans les mairies concernées en vue d'un porter à connaissance du public. Une commission de travail réunissant administration, profession agricole et associations de protection de la nature réfléchit par ailleurs aux actions concrètes qui pourraient faire suite à cet inventaire. Un consensus devra notamment être trouvé avec les éleveurs autour de solutions pragmatiques visant à conserver ces îlots de biodiversité, sans pour autant remettre en cause l'équilibre économique de leurs exploitations ■



Au fil de

L'Azergues

Le bulletin d'information du Contrat de

Rivière • Juillet 2006



n°1

Edito

Mr Bruno Charvet
Président du Comité de Rivière



Depuis près d'une dizaine d'années les élus du territoire, administrations, entreprises locales, responsables de syndicats ou associations intéressés par l'Azergues et son bassin versant, se sont réunis au sein d'un Comité de Rivière pour réfléchir et engager des actions visant à améliorer, embellir, voire réparer, mais surtout préserver cet atout précieux qu'est notre rivière.

La préparation du Contrat de Rivière, qui fut la résultante d'une impressionnante série d'études et de réflexions, nous a permis tout d'abord de mieux connaître ce milieu naturel mais surtout de nous rendre compte que toute action ponctuelle sur le cours d'eau ou sur son milieu avait des conséquences insoupçonnées à l'échelle de la vallée, engendrant par là une inévitable solidarité géographique générée par le fil de l'eau.

Ce bulletin a pour objectif de faire un point des diverses actions engagées autour de ce fil de l'eau. Il me permet d'en remercier leurs auteurs, mais surtout de souligner le succès de cette mobilisation considérable des personnes qui ont raisonné véritablement en termes de territoire et d'avenir durable dans un domaine vital pour nous et pour les générations futures.

Mr Alain Persin
Président du S.M.R.P.C.A.



Signé officiellement le 19 janvier 2004, le Contrat de Rivière a vu son démarrage opérationnel retardé par les suites à donner à la crue de décembre 2003 (cf. rubrique retour sur l'évènement).

Le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues assure, en relais de la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt, la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du contrat. Ses statuts administratifs ont évolué, s'ouvrant à l'adhésion des 8 communautés de communes de la vallée. Une 2^{ème} brigade de rivière a été mise à sa disposition par le Département, un Technicien de rivière a été recruté pour venir en renfort du Chargé de mission et des moyens matériels (véhicule, informatique, embarcation...) ont été acquis. Cette montée en puissance progressive a permis l'engagement des premières actions dès la fin de l'année 2004 et 2005 a vu les premières réalisations concrètes.

Le Contrat de Rivière a désormais atteint son rythme de croisière qui lui permettra, année après année, de dérouler son programme d'actions dans la perspective de répondre, à l'horizon 2015, à l'objectif de bon état écologique fixé à l'ensemble des cours d'eau d'Europe par la directive cadre sur l'eau. Le Contrat de Rivière Azergues devrait ainsi à son terme, en 2009, marquer une première étape vers l'atteinte de cet ambitieux objectif.

> Cérémonie signature du contrat

C'est le 19 janvier 2004, au Domaine des douze communes à Graves sur Anse, en présence de M. le Sous-Préfet de Villefranche et du Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée que les représentants des élus de la vallée et les partenaires financiers ont officiellement signé le Contrat de Rivière devant un public nombreux mobilisé par l'évènement.



La signature du Contrat de Rivière...
(de gauche à droite : MM. B. CHARVET, H. TORRE, J.P. FLEURET, M. CANALI, A. LAGARDE)



...par les élus de la vallée et les partenaires institutionnels
(de gauche à droite : MM. N. CHANTEPY, D. POMERET, B. GONZALES, A. PERSIN).

Publication du Syndicat du Contrat de Rivière Azergues : Mairie - 69480 Ambérieux d'Azergues - Tél. 04 74 67 06 19 - Fax 04 74 67 29 53 • Directeur de la publication : Alain PERSIN • Comité de rédaction : P. GADIOLET, P. MAREY • Conception, rédaction et réalisation : l'expresseur 04 74 45 23 57 • Tirage : 20 000 exemplaires • Crédit photo : Contrat de Rivière.



LES BRIGADES DE RIVIÈRE

→ Chevilles ouvrières du contrat

Vous les avez sans doute déjà aperçues au détour d'un méandre de l'Azergues, élaguant les arbres ou fauchant la renouée du Japon. Combinant social et environnement, les Brigades de Rivière sont composées de 8 brigadiers en contrat d'insertion et animées par un chef d'équipe professionnel.

Elles sont au nombre de deux sur le Contrat de Rivière ; la première dirigée par Frédéric GALLO est en place depuis 1998 sur la partie aval de l'Azergues tandis que la seconde, placée sous la responsabilité de Valérie DERSU, puis de Frédéric GELLY, s'occupe depuis juin 2004 du cours médian et amont de l'Azergues, du Soanan ainsi que de six autres affluents (Alix, Avray, Dième, Nizy, Ris et Sémanet).



La Brigade n° 31 "Haute Azergues"



La Brigade n° 7 "Basse Azergues"

Ces Brigades de rivière sont mises à disposition par le Département du Rhône par l'intermédiaire de l'association Rhône Insertion Environnement (R.I.E.) moyennant la prise en charge par les collectivités bénéficiaires du repas de midi et d'une participation de 40 €/j par Brigade (pour mémoire le coût de fonctionnement annuel d'une brigade est d'environ 200 000 €). Cette aide précieuse permet la réalisation de nombreux travaux : fauche de la renouée du Japon, entretien des ripisylves*, dégagement des embâcles de bois mort, protection des berges contre l'érosion par techniques végétales, enlèvement des déchets, réalisation de petits aménagements piscicoles, plantation d'arbres...

Leur action a lieu préférentiellement sur les terrains appartenant aux collectivités. Toutefois, celles-ci opèrent également en terrain privé lorsque la carence des riverains dans leur devoir d'entretien menace l'intérêt général. Dans ce cas, l'intervention est subordonnée à la signature préalable d'une convention avec les propriétaires concernés ■

* RIPISYLVE : végétation arborée poussant sur les berges des cours d'eau (saules, vernes, frênes, ...)

LE CONTRAT

→ Le Contrat de Rivière

A Assainissement et qualité des eaux

L'effort d'assainissement porte en priorité sur l'épuration des rejets domestiques qui constituent la principale source de pollution. Il consiste essentiellement en la création ou la rénovation de stations d'épuration ainsi qu'en un traitement plus poussé des eaux usées (déphosphatation).

La signature du Contrat de Rivière permet également aux viticulteurs de la vallée et leurs groupements d'intégrer le programme du contrat départemental de réduction des pollutions viti-vinicoles et d'accéder ainsi à des aides incitatives pour la mise aux normes de leurs cuvages.

Un travail de sensibilisation est enfin initié à destination des entreprises artisanales et industrielles afin de réduire les risques de pollutions accidentelles.

Les objectifs de qualité des eaux à atteindre au terme de ce programme sont ambitieux puisqu'ils visent à retrouver une qualité bonne à excellente sur l'ensemble de l'Azergues et du Soanan.

Quelques exemples d'actions financées par le Contrat de Rivière

La nouvelle station d'épuration de Saint-Appolinaire (filtres plantés de roseaux)



Pose du collecteur du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues

B Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques

Ce volet a pour objectifs de :

- mieux gérer les risques hydrauliques en prévenant l'aggravation des crues et en développant auprès des populations et entreprises exposées une véritable culture du risque en vue de réduire leur vulnérabilité à l'inondation ;
- restaurer et entretenir le lit et les berges des cours d'eau ;
- préserver les milieux aquatiques et le patrimoine paysager de la vallée ;
- valoriser les cours d'eau et leurs abords en vue de contribuer à leur réappropriation par les riverains.

Quelques exemples d'actions réalisées par le Contrat de Rivière

Protection de berges érodées en techniques végétales



Retrait des arbres tombés dans la rivière

Implantation d'échelles et de repères de crues sur les ponts

C Gestion des cours d'eau et communication

Ce volet concerne l'organisation, les moyens humains et matériels nécessaires pour :

- gérer au mieux les cours d'eau du bassin versant ;
- mettre en œuvre et évaluer la réussite du Contrat de Rivière à son terme ;
- sensibiliser les acteurs socio-économiques, riverains et usagers à la préservation des milieux aquatiques ;
- communiquer sur la démarche.

Quelques exemples d'actions menées par le Contrat de Rivière

Concertation avec les associations de pêche du bassin versant



Suivi des peuplements piscicoles



Volet A : Budget

10,6 M€

Volet B : Budget

2,7 M€

Volet C : Budget

1 M€

→ 2003 une année mouvementée

2003 aura été l'année de tous les excès ; en effet, après une sécheresse proche de celle de 1976 aggravée par la canicule estivale, la fin d'année aura été marquée par la crue des 2 et 3 décembre 2003. Cette crue exceptionnelle, d'une période de retour de 70-80 ans, a localement dépassé les niveaux atteints par la crue du 17 mai 1983. Les volumes d'eau écoulés ont été cependant moins importants mais cette crue a surpris par la rapidité de la montée des eaux et sa violence qui a causé de nombreux dommages aux berges et aux ouvrages établis dans le lit de la rivière ■



→ 2004 Les travaux post-crue



Le quartier de Bergeron à Chamelet pendant la crue



Le constat des dégâts après la baisse des eaux



L'année 2004 a ainsi été entièrement consacrée à la réparation des dégâts. 2 000 heures de travail auront été nécessaires aux Brigades de rivière pour nettoyer les laisses de crue (accumulations de bois mort, débris et déchets divers, gravats). Au total, les collectivités riveraines ont réparé 1 400 mètres de berges et 4 ouvrages endommagés pour un coût global de 410 000 €H.T. Cet important effort financier a été possible grâce aux aides exceptionnelles accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes et le Département du Rhône, qui ont participé à hauteur de 44 % du montant total des travaux post-crue ; qu'ils en soient ici remerciés ■

Le Contrat de Rivière Azergues



LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT

Alix
Ambérieux d'Azergues
Anse
Bagnols
Belmont d'Azergues
Bully
Chambost-Allières
Chamelet
Charnay
Chasselay
Châtillon d'Azergues
Chazay d'Azergues
Chénelette
Chessy-les-Mines
Crézieux d'Azergues
Claveisolles
Dardilly
Dareizé
Dième
Dommartin
Frontenas
Grandris
Lachassagne
Lamure-sur-Azergues
La Tour de Salvagny
Le Bois d'Oingt
Le Breuil
Légnay
Lentilly
Les Chères
Létra
Limonest
Lissieu
Lozanne
Lucenay
Marcilly d'Azergues
Marcy
Moiré
Morancé
Oingt
Poule-les-Echarmeaux
Quincieux
Saint-Appolinaire
Saint-Clément-s/s-Valsonne
Saint-Cyr-le-Chatoux
Saint-Germain / l'Arbresle
Saint-Jean-des-Vignes
Saint-Just d'Aray
Saint-Laurent d'Oingt
Saint-Loup
Saint-Nizier d'Azergues
Saint-Vérand
Sainte-Paule
Sarcey
Ternand
Valsonne

> Le territoire du Contrat



• Le Bassin Versant de l'Azergues

(sous bassin Brévenne-Turdine exclu)

Superficie 447 km²
Nombre de communes 56
Population 50 000 habitants
Linéaire de cours d'eau 260 km
Occupation du sol Prairies, vignes et cultures, forêt

• La Rivière Azergues

Sources : À Chénelette pour l'Aze et Poule-les-Echarmeaux pour l'Ergues.
Exutoire la Saône à Anse
Longueur 65 km
Pente moyenne 0,5 %
Débit moyen annuel 4,5 m³/s à Châtillon, 8 m³/s à Lozanne





> Le Contrat de Rivière en bref

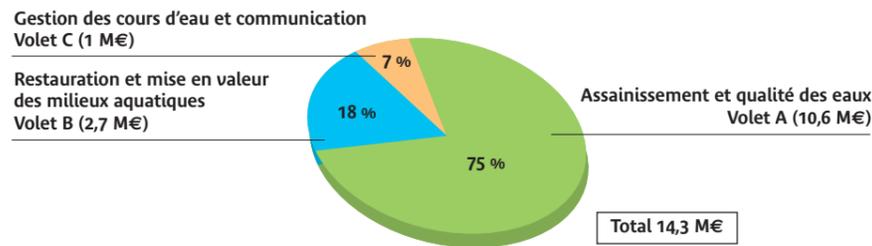
Dans un contexte marqué autant par les inondations catastrophiques que par la pénurie et la dégradation de la qualité de la ressource en eau, le Contrat de Rivière Azergues manifeste la volonté des collectivités du bassin versant de redonner à ce cours d'eau et à ses affluents toute leur place dans la perspective d'un développement durable de ce territoire proche de l'agglomération lyonnaise.

Ce projet fédérateur initié fin 1996 pour remédier aux crues, à la mauvaise qualité de l'eau, au défaut d'entretien des berges et des ouvrages hydrauliques (seuils des anciens moulins) implique 56 communes regroupées au sein de 8 communautés de communes et de la Communauté Urbaine du Grand Lyon. Il concerne 50 000 habitants.

L'Azergues, qui se jette dans la Saône à Anse, draine au long de son cours de 65 km une partie des monts du Beaujolais, les coteaux viticoles des Pierres Dorées et la plaine des Chères.

Le Contrat de Rivière Azergues est un programme d'une centaine d'opérations représentant un budget global de 14,3 millions d'euros.

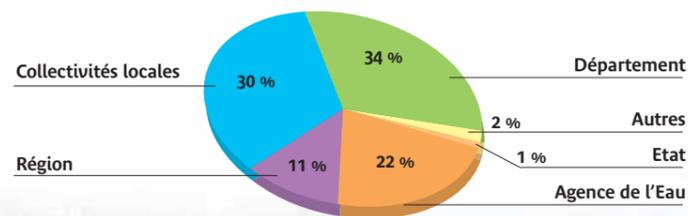
LE BUDGET DU CONTRAT DE RIVIÈRE



Les actions conduites visent à améliorer la qualité des eaux, à prévenir l'aggravation des risques d'inondation et à limiter les dégâts dus aux crues, à gérer de façon équilibrée et durable la ressource en eau, à restaurer et entretenir le lit et les berges, à préserver les milieux aquatiques, à mettre en valeur les paysages riverains, à développer les loisirs aquatiques, à sensibiliser à la protection du patrimoine naturel de la vallée.

Piloté par le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (S.M.R.P.C.A.), le Contrat de Rivière Azergues mobilise sur six ans (2004-2009) les moyens techniques et financiers des collectivités concernées et des différents partenaires du projet : l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et le Conseil Supérieur de la Pêche •

LE FINANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



LE CHARGÉ DE MISSION



En poste depuis 1999, Pierre GADIOLET est le Chargé de mission du Contrat de Rivière. Technicien agricole de formation et titulaire d'une maîtrise universitaire en dynamique fluviale, il a acquis au cours de 15 années d'activités professionnelles diverses et variées une solide expérience dans le domaine de l'aménagement rural, du développement local et de l'environnement. Après avoir contribué à l'élaboration du Contrat de Rivière, son rôle consiste désormais à suivre le bon déroulement de la procédure et à assurer le montage administratif, financier et réglementaire des opérations. Il travaille dans ce cadre en étroite relation avec les élus et partenaires du contrat •

Contact 06 80 07 49 92

LE TECHNICIEN DE RIVIÈRE

Depuis septembre 2004, le Chargé de mission est assisté dans sa tâche par Pierre MAREY, Technicien de rivière.



De formation généraliste en environnement avec une spécialisation dans la gestion des espaces naturels, il a pour mission la mise en œuvre opérationnelle des actions programmées au Contrat de Rivière. Il assure également la surveillance sur le terrain de l'Azergues et de ses affluents et est l'interlocuteur privilégié des riverains et usagers du cours d'eau •

Contact 06 82 50 27 83